



# **Avis d'appel public à manifestation d'intérêt N°08-2018**

**1.** Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru sur le portail des marchés publics [www.marchespublics.sn](http://www.marchespublics.sn) et dans le journal **Le Soleil du 03 Janvier 2018**.

**2.** Senelec a prévu dans le cadre de son budget 2018 des fonds, afin de financer la réalisation des missions de « **Suivi et Surveillance des projets de Transport et Distribution** » et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pour la sélection de prestataires pour le **suivi et la surveillance des projets de Transport et Distribution dans le cadre des plans de Gestion Environnementale et sociale des projets Vinci. La prestation comprend les missions suivantes :**

- Mission 1 : Suivi et surveillance environnemental et social des projets :
  - Projet de création ligne 225 KV Diass - Thiès - Tobène ;
  - Projet de renouvellement ligne 90 KV Sococim - Thiona - Tobène ;
- Mission 2 : Suivi et surveillance environnemental et social des projets :
  - Projet de création de la liaison souterraine Centre-ville - Bel Air ;
  - Projet de création de la ligne souterraine 225 kV Bel Air - Patte d'Oie ;
  - Projet de création de la liaison souterraine 90 kV Patte d'oie - Sicap - Université.

**3.** Objectif de la mission :

L'objectif est, d'une part, de contrôler que les mesures décrites dans les différents rapports soient mises en œuvre, de l'autre part, là où des imprévus surgissent, de soutenir l'entreprise et le maître d'ouvrage dans des choix qui permettent de garantir la protection de l'environnement.

Les services comprennent des prestations intellectuelles et formations.

- **Mission du consultant :**

Les principales tâches durant la phase de construction consistent à :

.../...



- ✓ Assurer que les mesures de protection de l'environnement identifiées soient mises en œuvre correctement, autant au niveau des délais qu'au niveau de l'exécution professionnelle correcte ;
- ✓ Garantir le respect des lois en vigueur au Sénégal, et des directives des Bailleurs (Groupe BNP Paribas, Vinci) et exécuter les éventuelles mesures imposées dans le cadre des autorisations fournies par l'administration ;
- ✓ Soutenir activement le chef de chantier et ses ingénieurs pour ce qui concerne les questions d'environnement ;
- ✓ Assurer la qualité des prestations environnementales ; procéder à l'évaluation des travaux selon des critères écologiques (ex. identifier les contaminations après la fin des travaux et prendre les mesures nécessaires pour y remédier). Les différents éléments du milieu (sols, eaux, air, sous-sol, végétation, etc.) devront être suivis et surveillés en fonction des activités sources d'impact ;
- ✓ Rester en contact avec les autorités et services administratifs (Ministère de l'Environnement, la Direction chargée des Eaux et Forêts... etc.) concernés par les travaux.

- **Phase d'exploitation**

En phase d'exploitation, le consultant est chargé du :

- Suivi pour éviter toute forme d'occupation avec les évolutions du front urbain vers les ouvrages électriques publics ;
- Suivi des risques d'accidents qui peuvent se présenter pour l'environnement bio-physique (ex : fuite d'huile ou autres polluants).

La mission se déroulera sur une durée **de 18 mois (à préciser après établissement du planning chantier)**.

**4.** Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la réalisation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ.

**5.** Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Toutefois, un cabinet ne devra pas manifester son intérêt plus d'une fois, seul et/ou sous plusieurs formes de groupements.

Une expérience dans le secteur de l'énergie serait un atout.



**6.** La liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par Senelec ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la meilleure proposition (qualité / coût).

**NB : la note minimale requise est de 75.**

- Les soumissionnaires ayant omis d'intégrer un item de ces critères techniques seront considérés comme ayant une note zéro pour l'item.

Item	Critères Techniques		Note maximale
1	<b>Expérience et compétence du candidat</b>	<b>1.</b> Nombre d'année d'expérience dans le domaine sanctionné par des références clients (10 ans d'expérience) ;	(40 points)
		<b>2.</b> Expérience du cabinet dans la réalisation de ces projets : - Nombre de réalisation de projets similaires sanctionnés par des attestations de bonne exécution durant les 05 dernières années ; - 04 points par projet (10 projets pour 40 points)	(40 points)
		<b>3.</b> Qualification du chef de mission Un Chef de Mission ayant une bonne connaissance de problèmes de l'environnement et ayant réalisé plusieurs projets les 05 dernières années : 04 points par projet : (05 projets pour 20 points)	(20 points)
<b>TOTAL</b>			(100 points)

## 7. Soumission de manifestation d'intérêt

Senelec invite les Consultants admissibles à manifester leur intérêt et à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, ...etc).

La présélection des candidats se fera conformément aux dispositions réglementaires en vigueur au regard du code des marchés publics au Sénégal (Décret N° 2014-1212 du 22 Septembre 2014).



**8.** Le Consultant sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualité et le coût telle que décrite dans les dispositions citées.

**9.** Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires par courriel à l'adresse : [notificationcpm@senelec.sn](mailto:notificationcpm@senelec.sn).

**10.** Les manifestations d'intérêt écrites dont un (01) original et trois (03) copies doivent être déposées à la **Salle de la Commission des Marchés sise au 19, Rue Abdou Karim Bourgi X Wagane Diouf, au 2<sup>ème</sup> étage immeuble Tounkara**, le **MERCREDI 21 MARS 2018 à 09 heures 30 mn** précises. Les candidats qui souhaitent déposer leurs manifestations d'intérêt avant la date d'ouverture des plis les remettront à l'adresse suivante : **Cellule de Passation des Marchés sise au 19, Rue Abdou Karim Bourgi X Wagane Diouf, 2<sup>ème</sup> étage immeuble Tounkara**, Dakar, Sénégal au plus tard le **MERCREDI 21 MARS 2018 à 09 heures 30 mn** précises.

**Le Directeur Général**